

COUDON,
Y EST-TU
OUVERT, MON
MICRO?

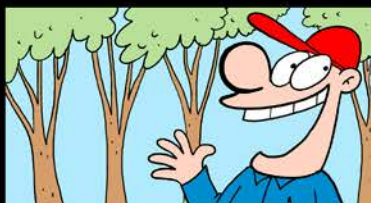
ON SE CROISE LES DOIGTS POUR
QUE LA RÉVISION CIBLÉE DU
RÉGIME FORESTIER PUISSE AUSSI
AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT
D'AFFAIRES DES PRODUCTEURS
FORESTIERS.

Zoom Meeting CO: X14



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2020-2021

AU MOINS, LE PRIX DU
BOIS D'OEUVRE
MONTE!



J'ESPÈRE QU'ON
PRÉVOIRA DES
MESURES D'AIDE
CONCRÈTES
POUR ME
SOUTENIR DANS
MON TRAVAIL!

COMMENT RENDRE CONFORMES
MES ACTIVITÉS FORESTIÈRES
AUX NOUVELLES
RÉGLEMENTATIONS SUR LES
MILIEUX HUMIDES?

Share Screen

Audio

Record

Re

PEUT-ÊTRE QUE D'ORGANISER LA
MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE DU
BOIS DE SCIAGE NOUS
PERMETTRAIT D'OBTENIR UNE
JUSTE PART?

HEUREUSEMENT QUE JE
PEUX PASSER DU BON
TEMPS SUR MON LOT À
BOIS POUR OUBLIER
CETTE FICHUE PANDÉMIE!



Table des matières

Vision et mission de la Fédération des producteurs forestiers du Québec	3
Message du président : Une année charnière	4
Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée	5
Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers	9
Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers	15
Mandat : Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers	16
Administrateurs et employés à l'œuvre	21
Organisations affiliées	23

Vision

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.



Mission

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 29 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs de bois affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

Message du président : Une année charnière



La dernière année en fut une de grands changements pour les producteurs impliqués comme moi. Les rencontres fréquentes en personne à travers la province se sont métamorphosées en réunions virtuelles. Les rendez-vous avec les partenaires, les rencontres avec les élus et ministres, les parutions en commission parlementaire et même l'assemblée générale annuelle de la FPFQ se sont tous déroulés par vidéoconférence. Heureusement, nous avons pu continuer à aménager nos lots à bois et visiter nos forêts afin d'égayer nos esprits et parfois même oublier la pandémie.

Cette situation que je décris, nous l'avons tous vécue. Nous avons tous dû, d'une manière ou d'une autre, apprendre à vivre, travailler et communiquer différemment. C'est aussi le cas de la FPFQ et les syndicats de producteurs de bois qui ont dû amorcer des changements pour joindre les producteurs différemment et poursuivre la livraison de services. Malheureusement, le confinement nous a forcés à nous tourner vers un monde virtuel qui n'est pas accessible à tous.

Je déplore que plusieurs assemblées virtuelles de producteurs n'ont pu avoir lieu cette année, faute de réseaux Internet suffisamment bien développés dans de nombreuses communautés rurales. En ce sens, nous saluons l'implication de l'UPA, alors que les producteurs réunis en congrès virtuel ont adopté une résolution sur l'accessibilité à des services de téléphonie cellulaire et à des réseaux Internet haute vitesse performants.

Je ne veux surtout pas laisser l'impression que nous devons envisager un futur uniquement virtuel. Bien au contraire, le contact humain qui nous rapproche des gens demeure irremplaçable, alors que le langage non verbal qui en découle nous permet toujours de mieux comprendre nos interlocuteurs.

À défaut de n'avoir pu célébrer adéquatement le 50^e anniversaire de la FPFQ en 2020, et bien que

nous trouverons une occasion pour le souligner, nous entamons ce deuxième cinquantenaire avec le même intérêt profond que notre grande organisation doit poursuivre la promotion des intérêts de tous les producteurs forestiers du Québec, notamment en ce qui a trait à la commercialisation ordonnée du bois.

Ce fut une année charnière pour ce dernier dossier qui a occupé de plus en plus l'esprit de bon nombre de producteurs forestiers. Cette année, la situation s'est avérée fort favorable pour les scieurs alors que le prix du bois d'œuvre s'est hissé à un niveau record. Bien sûr, certains acheteurs se sont montrés à quelques égards friands du bois des producteurs, mais parfois avarés à rémunérer le travail exigeant de ceux-ci. Nul doute que la situation a nourri un sentiment d'insatisfaction chez de nombreux producteurs qui ne négocient pas collectivement la mise en marché du bois de sciage résineux.

Pourtant, de nombreux outils sont mis à la disposition des producteurs et de leurs plans conjoints pour assurer la prévisibilité de la mise en marché, et ce, au bénéfice des producteurs, de l'industrie forestière, des communautés rurales et de l'État. C'est pourquoi la FPFQ a mis autant d'efforts au cours des dernières années pour soutenir les ambitions des producteurs qui désirent parachever ce projet afin d'établir un partenariat d'affaires solide, mais équitable, avec l'industrie forestière.

Au cours des dernières années, les producteurs forestiers de la Côte-du-Sud et du Sud du Québec ont mis en branle des chantiers pour étendre la couverture de la mise en marché collective au bois de sciage résineux, comme le font déjà les producteurs de plusieurs régions. Après de multiples contestations, les audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont maintenant complétées. Nul besoin de mentionner que les efforts requis par les producteurs visés, les syndicats concernés, votre fédération et l'UPA ont été considérables pour faire avancer ces dossiers. Il en va de notre devoir envers tous les producteurs si nous désirons qu'ils obtiennent de meilleurs prix et conditions de mise en marché.

Après tant de travail et d'attente, nous espérons une décision favorable dans ces deux dossiers. Peu importe le résultat des décisions attendues, je demande à tous les syndicats de producteurs forestiers de s'impliquer activement dès maintenant dans une mise en marché collective et ordonnée de tout le bois.

Pierre-Maurice Gagnon

Producteur forestier et président de la FPFQ

Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Réalisations 2020-2021

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, le marché ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de joindre un plus grand nombre de propriétaires. En janvier 2021, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) nous confirmait des investissements de 59,5 M\$ pour les 5 prochaines années. Il s'agit d'un engagement notable pour assurer une prévisibilité dans la livraison des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Néanmoins, les budgets des programmes devaient enregistrer une baisse de 1,7 M\$ en 2021-2022.

Révision ciblée du régime forestier

En novembre 2020, le MFFP a procédé à l'annonce d'une révision ciblée du régime forestier. Les démarches entreprises par la FPFQ et ses partenaires ont permis de mettre en lumière des enjeux propres à la forêt privée. Ces représentations ont permis l'adoption de trois mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers, dont la simplification de l'environnement fiscal des producteurs forestiers.

De plus, le MFFP a enclenché la révision des processus de livraison des programmes d'aide à la forêt privée et promis l'établissement d'un bilan de performance des agences de façon à accroître la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée en diminuant le fardeau administratif.

Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu.

Cette année, la FPFQ a travaillé sur une campagne visant à informer les producteurs forestiers et leurs municipalités sur l'importance d'utiliser la nouvelle catégorie des immeubles forestiers pour stimuler la mise en valeur des forêts privées en abaissant le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base. La nouvelle catégorie d'immeubles forestiers apparaîtra au rôle d'évaluation foncière du tiers des municipalités à compter de 2021. Toutefois, les taux de taxation distincts pour ces immeubles ne pourront pas être appliqués par les municipalités avant le 1^{er} janvier 2022, c'est-à-dire qu'à compter de 2022, les deux tiers des municipalités du Québec deviendront admissibles à l'utilisation de cet outil fiscal et le dernier tiers le sera en 2023. Le Budget du Québec 2020 prévoyait un montant de 2 M\$ réparti sur les 5 prochaines années pour aider les municipalités à faire les changements administratifs. Le travail n'est pas terminé, car les producteurs devront maintenant sensibiliser leurs élus municipaux aux avantages d'adopter cette mesure.

La PPFQ a également attiré l'attention du MFFP à l'idée de simplifier l'environnement fiscal des producteurs forestiers. À l'automne 2020, le ministère dévoilait une révision ciblée du régime forestier dont une mesure spécifiquement dédiée à cet enjeu. Celle-ci est parrainée par un comité de liaison composé d'intervenants du ministère des Finances, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et de Revenu Québec, auquel participe la PPFQ. Faisant écho à ces démarches, le gouvernement a annoncé la simplification de la mesure de remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers lors de l'adoption du Budget 2021. Le gouvernement prévoit dorénavant permettre l'obtention d'un remboursement de taxes foncières même si la valeur des travaux d'aménagement forestier de l'année est inférieure au montant des taxes foncières. Le montant du remboursement correspondra alors à 85 % de la valeur des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de celle des taxes foncières. Par ailleurs, la simplification éliminera également des formalités administratives pour les producteurs forestiers détenant plusieurs unités d'évaluation en leur permettant de faire une réclamation calculée sur l'ensemble de leurs unités au lieu du calcul actuel se faisant une unité à la fois.

Pendant ce temps, la PPFQ, de concert avec la Fédération canadienne des propriétaires forestiers, poursuit ses représentations afin que le gouvernement fédéral introduise le concept de régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel qui permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de futurs investissements sur leurs terres. Cette solution fut présentée cette année au Comité permanent des finances de la Chambre des communes du Canada qui a endossé celle-ci lors de la publication du rapport sur les consultations prébudgétaires.

Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Afin d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la PPFQ, Groupements forestiers Québec et le MFFP se sont dotés en 2016 d'un plan d'action pour agir tant à l'échelle provinciale que régionale. Les travaux de cette cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse en forêt privée ont permis, entre autres, de bien documenter les besoins en travaux sylvicoles des régions affectées. Par ailleurs, le programme de protection des petites forêts privées a permis d'arroser une superficie de 17 610 hectares, soit deux fois plus que les superficies traitées l'année précédente. L'une des raisons expliquant cette augmentation est l'assouplissement du critère d'admissibilité lié à la superficie minimale qui est passé de 10 à 4 hectares. La mise en œuvre de ce programme est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) qui travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée. Pour bénéficier de ces interventions, les propriétaires doivent être enregistrés comme producteurs forestiers.

Bilan du Programme de protection des petites forêts privées par région

Région administrative	Superficies traitées (ha)		
	2018	2019	2020
Bas-Saint-Laurent	10 759	7 400	14 266
Côte-Nord	31	171	340
Gaspésie	283	218	844
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 335	1 076	2 160
Total	12 408	8 865	17 610

Source : SOPFIM



Participer à la lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement canadien compte mettre à exécution cette année son plan visant à reboiser 2 milliards d'arbres et doté d'une enveloppe de 3,16 G\$ sur 10 ans. La FPFQ est intervenue afin que les paramètres du programme permettent aux producteurs forestiers de participer activement à cet effort collectif de lutte contre les changements climatiques.

Les boisés des 134 000 propriétaires forestiers du Québec constituent des puits de carbone forestier importants, d'autant plus que les investissements sylvicoles qu'ils réalisent depuis des décennies permettent d'accroître la séquestration de carbone. À cet effet, la FPFQ suit de près le développement de protocoles qui permettront de vendre des crédits compensatoires à la bourse du carbone. L'objectif est de proposer l'agglomération des ventes afin de diminuer le fardeau administratif pour chaque producteur forestier désirant y participer.

Stratégie nationale de production de bois

Le MFFP a dévoilé une Stratégie nationale de production de bois qui vise à faire fructifier la valeur des forêts québécoises. Depuis plusieurs années, la FPFQ travaille fort pour s'assurer que les intérêts des producteurs forestiers œuvrant en forêt privée soient pris en compte dans cette stratégie. D'ici 2025, la stratégie vise à augmenter la récolte de bois d'au moins 4 Mm³ par année et la contribution potentielle de la forêt privée à cet effort est estimée à 1,4 Mm³ par an selon le MFFP.

La FPFQ poursuivra ses représentations pour s'assurer que les producteurs forestiers puissent bénéficier d'un environnement d'affaires favorable pour atteindre cet objectif ambitieux.

Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l'importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l'encadrement professionnel des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent près d'une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers. En 2020, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont légèrement diminué de 0,8 M\$ par rapport à l'année précédente.



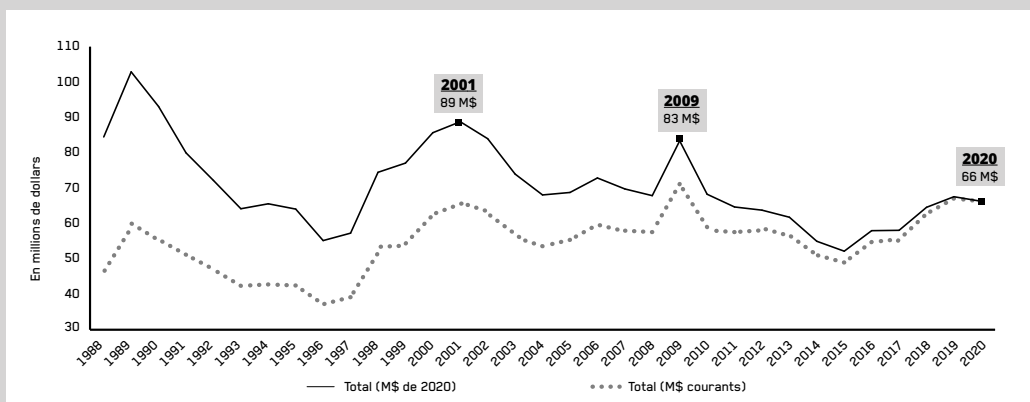
Montants octroyés par le MFFP aux programmes visant la mise en valeur des forêts privées par territoire d'agence régionale en 2020

Exercice 2020-2021					
Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur annuel	Mesure supplémentaire du Plan économique du Québec - annuel	Fonds vert - Remise en production TBE - annuel	Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (fédéral)	Total
Abitibi	1 373 700 \$	750 667 \$	- \$	1 493 449 \$	3 617 816 \$
Appalaches	2 268 220 \$	783 333 \$	- \$	91 513 \$	3 143 066 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	2 348 333 \$	694 000 \$	237 600 \$	10 317 533 \$
Bois-Francs	1 896 200 \$	525 333 \$	- \$	50 586 \$	2 472 119 \$
Chaudière	2 132 180 \$	835 000 \$	- \$	52 809 \$	3 019 989 \$
Côte-Nord	305 900 \$	180 000 \$	131 000 \$		616 900 \$
Estrie	2 506 100 \$	1 066 333 \$	- \$	25 787 \$	3 598 220 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	1 628 667 \$	376 600 \$	67 460 \$	4 026 877 \$
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	595 333 \$	186 500 \$	175 780 \$	2 790 163 \$
Lanaudière	471 200 \$	310 667 \$	- \$		781 867 \$
Laurentides	947 150 \$	583 333 \$	- \$		1 530 483 \$
Mauricie	1 322 400 \$	903 000 \$	- \$		2 225 400 \$
Montréal	947 150 \$	334 333 \$	- \$		1 281 483 \$
Outaouais	1 121 000 \$	1 097 000 \$	- \$	466 410 \$	2 684 410 \$
Région de Québec	1 423 100 \$	749 667 \$	- \$	5 013 \$	2 177 780 \$
Saguenay	727 700 \$	395 000 \$	111 500 \$	23 962 \$	1 258 162 \$
Témiscamingue	233 700 \$	614 000 \$	30 500 \$		878 200 \$
Total	28 500 000 \$	13 700 000 \$	1 530 100 \$	2 690 369 \$	46 420 469 \$

Source : MFFP Note : La mesure de soutien supplémentaire de 41,1 M\$ annoncée en 2018 fut répartie sur 3 ans (2018-2021). Le Fonds vert - Remise en production de peuplements en contexte épidémique de TBE est doté d'un budget de 3 M\$ sur 2 ans (2019 et 2020). Le Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (2019-2022) est doté d'un budget total de 25 M\$ réparti régionalement en fonction des superficies de travaux sylvicoles. Les montants pourront varier selon les plantations réalisées.

D'autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences.

Évolution des budgets pour la mise en valeur des forêts privées



Sources : MFFP, FPFQ, Revenu Québec, Statistique Canada, IPC du Québec: 2002=100. Note : Les montants investis et déboursés par les propriétaires de boisés privés pour les travaux de sylviculture sont exclus.

Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Réalisations 2020-2021

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisqu'ils doivent aussi faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation. Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 87 consultations sur l'allocation de volumes ponctuels et à 7 consultations sur les volumes en garanties d'approvisionnement consentis aux industriels forestiers en provenance des forêts publiques afin d'évaluer l'impact sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois pour défendre la place de la forêt privée et le caractère résiduel du bois de la forêt publique, tel qu'établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Depuis maintenant 3 ans, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec doit défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage de sapin et d'épinettes. Au même moment, le Conseil de l'industrie forestière du Québec conteste la résiliation de la vieille entente-cadre négociée avec l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, touchant les syndicats de la région de Québec, de la Mauricie et du Sud du Québec. Dans ce dossier, la FPFQ a produit des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ.

Dans la dernière année, la FPFQ a aussi appuyé techniquement le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud qui a également entrepris des démarches pour améliorer la mise en marché collective du bois de sciage.

Après plusieurs années d'efforts, la RMAAQ devrait rendre ses décisions en 2021 dans ces différents dossiers visant l'organisation de la mise en marché collective du bois de sciage résineux. Espérons que les résultats de ces longues démarches permettront enfin aux producteurs de bois du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud de négocier la mise en marché de ces produits.



Documenter l'état du marché du bois rond

Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques aux acteurs du secteur forestier.

Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante pour maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MFFP ainsi qu'avec le groupe de travail de la Cellule sur la vitalité de l'industrie forestière de l'Outaouais et des Laurentides.

Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

La FPFQ et la Fédération canadienne des propriétaires forestiers continuent de défendre la demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis en poursuivant les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial. La position de la FPFQ est encore défendue par les gouvernements et l'annonce du gouvernement américain de réduire les droits compensateurs de la majorité des usines canadiennes s'avère une bonne nouvelle. Au cours de l'année, la FPFQ a fourni au MFFP des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influencer les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web InfoBois.ca, accessible uniquement à ses affiliés. La veille effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette veille provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché du bois.

Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et son bulletin électronique *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site Web foretprivee.ca.

Service de veille économique

Afin d'étendre la portée des analyses réalisées et d'accroître la transparence sur les marchés, la FPFQ a mis sur pied cette année un nouveau service de veille économique disponible par le site PrixBois.ca. Cette nouvelle fonctionnalité permet d'informer périodiquement les producteurs et entrepreneurs forestiers sur l'évolution des

marchés du bois rond et des produits forestiers et d'ainsi bénéficier gratuitement d'un service de veille portant sur les principales annonces économiques touchant le milieu forestier.

Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Cette application est désormais disponible dans presque toutes les régions du Québec.

Soucieuse de rendre cette application plus performante, de nouvelles fonctionnalités ont été développées en cours d'année. Les utilisateurs bénéficient désormais d'une veille économique, d'alertes en direct de changements de prix du bois, d'un calculateur de revenus pour les producteurs soucieux d'évaluer le rendement de leurs chantiers ainsi que d'informations supplémentaires sur le statut de réception de bois rond par les différentes usines couvertes par l'outil. Peu à peu, cet outil devient la référence pour les producteurs et entrepreneurs forestiers qui désirent mieux connaître le marché du bois et ainsi accroître leurs revenus.

 **PrixBois.ca**



La fermeture de l'usine de Fortress cellulose spécialisée

En octobre 2019, l'usine de Thurso a cessé ses activités et la compagnie a amorcé la restructuration financière de sa dette en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers*. La FPFQ a effectué plusieurs démarches auprès des instances gouvernementales pour réduire les impacts financiers auprès de 76 producteurs des Laurentides et de l'Outaouais ayant livré du bois à cette usine dans le mois précédant la fermeture.

Au nom de ses affiliés, la FPFQ a également produit un mémoire, émis des recommandations et poursuivi sa participation à la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, mise sur pied par le gouvernement pour répondre à la fermeture de l'usine de Thurso et aux impacts occasionnés à l'ensemble de la filière forestière de l'ouest du Québec.

En 2020, le MFFP a mis en place un nouveau programme exceptionnel d'écoulement du bois feuillu de faible qualité afin de maintenir les activités de récolte dans les forêts publiques et privées des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Cette mesure, dotée d'une enveloppe budgétaire de 14,3M\$, a permis de financer le transport du feuillu de qualité trituration des forêts privées et publiques vers les usines consommant ce bois. La FPFQ est intervenue afin que les producteurs forestiers des Laurentides et de l'Outaouais puissent également en bénéficier.

Coordonner le comité provincial sur le transport du bois

Afin d'assurer un meilleur échange d'informations entre ses affiliés sur les dossiers liés au transport du bois, la FPFQ coordonne un comité provincial où des avenues sont discutées pour optimiser sa logistique et échanger des éléments susceptibles de faire évoluer les taux de transport négociés avec les entreprises de camionnage.

Adapter les normes de certification environnementale au contexte de la forêt privée

La FPFQ a poursuivi son implication auprès des organismes de certification *Forest Stewardship Council* (FSC) et du *Sustainable Forestry Initiative* (SFI). Cette année, la FPFQ a travaillé avec les syndicats afin de poser des actions permettant au bois de la forêt privée de se conformer à la nouvelle norme de bois contrôlé. Cette norme est probablement la plus importante pour les producteurs forestiers puisqu'elle permet aux usines détenant la certification FSC de s'approvisionner en bois non certifié.

Création de Forêts privées certifiées du Québec

La FPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont procédé au lancement de l'organisme provincial Forêts privées certifiées du Québec afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.

Le nouvel organisme permettra la mise en commun de l'expertise et des ressources œuvrant à la certification forestière en unifiant les initiatives régionales sous un même certificat de la norme du *Forest Stewardship Council* (FSC)[®].

Le certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité selon le FSC[®], certificat numéro FSC-C015405, est détenu par Forêts privées certifiées du Québec et couvre près de 200 000 hectares de forêts en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. L'initiative a nécessité l'implication étroite de 10 groupements forestiers et conseillers forestiers. Elle regroupe plus de 2 500 propriétaires de boisés, la Forêt communautaire Hereford ainsi que les MRC Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé et Le Rocher-Percé.



Les statistiques de mise en marché du bois

Entre janvier et décembre 2020, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,2 Mm³ de bois, toutes essences confondues.

En 2020, 77 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 14 % aux usines de pâtes et papiers et 9 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Volume de bois mis en marché en 2020 par produit et région (m³)

Plan conjoint	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2020	Proportion de la mise en marché	Total en 2019	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	70 100	210 300	151 800	432 300	7 %	541 100	-20 %
Bas-Saint-Laurent	131 400	903 600	60 000	1 094 900	18 %	1 283 800	-15 %
Beauce	79 900	853 600	2 500	935 900	15 %	780 600	20 %
Centre-du-Québec	31 300	115 900	39 800	187 000	3 %	194 300	-4 %
Côte-du-Sud	58 000	289 700	300	347 900	6 %	427 100	-19 %
Gaspésie	24 800	162 800	11 100	198 700	3 %	200 200	-1 %
Gatineau	0	50 200	54 100	104 300	2 %	137 100	-24 %
Laurentides et Outaouais	1 600	100 600	57 000	159 300	3 %	210 500	-24 %
Mauricie	3 000	322 900	86 100	412 100	7 %	473 500	-13 %
Pontiac	800	41 500	34 800	77 100	1 %	105 600	-27 %
Québec	82 000	723 500	58 700	864 200	14 %	745 800	16 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	20 400	294 200	9 000	323 700	5 %	345 800	-6 %
Sud du Québec	328 200	693 500	200	1 021 900	17 %	999 200	2 %
Total général	831 600	4 762 300	565 400	6 159 200	100 %	6 444 500	-4 %
Proportion du volume total livré	14 %	77 %	9 %	100 %			

Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine. *Sources :* Syndicats et offices de producteurs forestiers *Compilation :* Fédération des producteurs forestiers du Québec

Valeur estimée du bois mis en marché en forêt privée en 2020 par type d'utilisation

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Panneaux et autres utilisations	29 M\$	20 M\$
Pâtes et papiers	45 M\$	27 M\$
Sciage et déroulage	323 M\$	257 M\$
Total	397 M\$	304 M\$

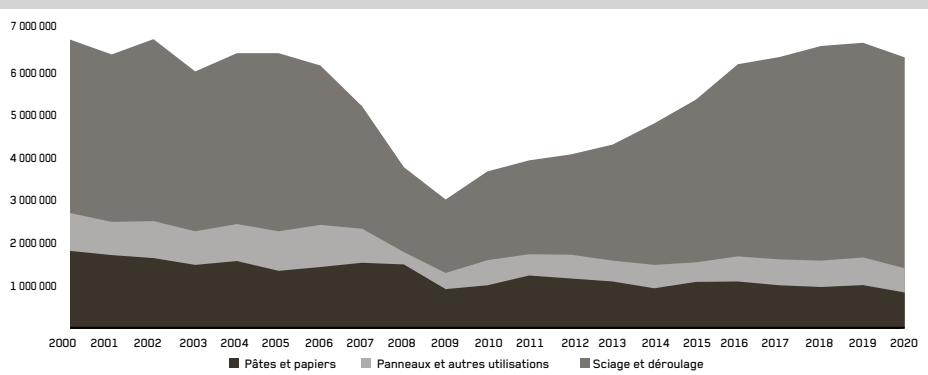
La valeur du bois mis en marché en 2020 est évaluée à 397 M\$, ce qui est comparable à l'année précédente. En 2020, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 304 M\$, en baisse de 9 M\$.

La demande pour le bois des forêts privées

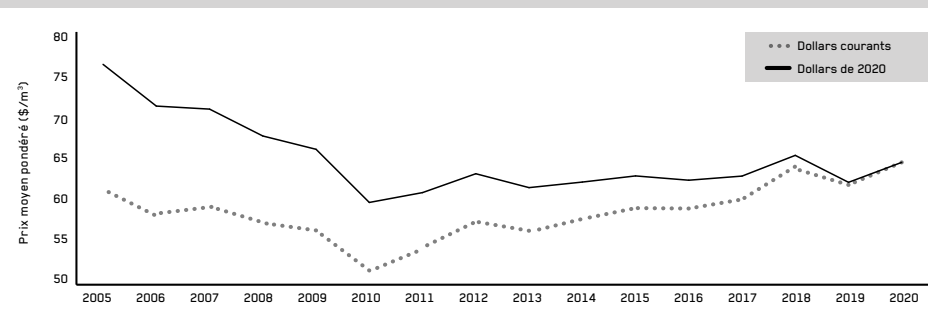
Malgré une récession sans précédent en 2020, la demande pour le bois des forêts privées est demeurée relativement soutenue, notamment en ce qui a trait au bois de sciage résineux. Globalement, 74 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 26 % du volume

des livraisons. La mise en marché de résineux est demeurée stable par rapport à l'année précédente, alors que celle des feuillus a plongé de 16 % en 2020. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³, composée en majorité d'essences feuillues.

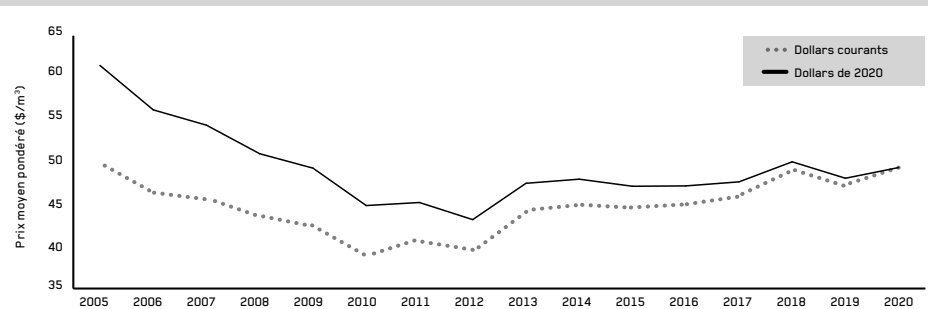
Évolution des livraisons de bois des producteurs de la forêt privée par secteur d'activité de 2000 à 2020 (m³)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)



Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec afin de générer une mise en commun de ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment possible par l'important effort de communication envers des dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers.

Réalisations 2020-2021

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser notre action.

Cette année, la crise sanitaire liée à la COVID-19 a forcé plusieurs syndicats de producteurs de bois à reporter leurs assemblées jusqu'à la levée de la crise sanitaire.

Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier



Chaque année, la FPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. Malheureusement, le contexte sanitaire qui a prévalu en 2020 a forcé la FPFQ à repousser à une date ultérieure l'attribution du prix.

Publier la revue *Forêts de chez nous*

Publiée quatre fois par année, en collaboration avec *La Terre de chez nous* et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.



Rédiger l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS*

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.



Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.

Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, l'association Amis de la forêt privée procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*.

Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES et la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Mandat : Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

Réalisations 2020-2021

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site foretprivee.ca.





Chaire universitaire sur la gestion durable des forêts privées

La FPFQ est membre fondateur et partenaire financier de la Chaire de leadership en enseignement et en recherche sur la gestion durable des forêts privées de l'Université Laval. Cette initiative vise à mieux préparer les futurs professionnels à œuvrer en forêt privée et à réaliser des projets de recherche spécifiques à ce milieu. Déjà, on constate une augmentation significative des inscriptions d'étudiants de foresterie au cours dédié à la forêt privée.

Participation au comité de liaison avec le MELCC

Le MELCC intervient de plus en plus pour protéger les fonctions environnementales des forêts privées en adoptant des politiques et des réglementations visant ce territoire. Afin que celles-ci considèrent le contexte d'opération des producteurs forestiers, un comité de liaison réunissant des représentants de la FPFQ, de Groupements forestiers Québec, du MFFP et du MELCC a été mis sur pied. Ce comité de liaison a notamment abordé l'évolution de la politique de protection des rives, des littoraux et des plaines inondables, les futurs protocoles de séquestration de carbone, la protection des habitats des espèces à statut précaire, la conservation des milieux humides et hydriques, et le financement de plans d'aménagement forestier bonifiés d'informations environnementales.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La FPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires de la FPFQ ont porté sur :

- la révision ciblée du régime forestier et son plan de mise en œuvre;

- les projets de *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* et de *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* qui détermineront notamment les activités permises dans les milieux humides et hydriques;
- le projet de modernisation du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*;
- le projet de loi visant à instaurer un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau afin de transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur la protection du couvert forestier aux MRC plutôt qu'aux municipalités locales;
- la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;
- la consultation fédérale pour ajouter le frêne noir à la liste des espèces en péril;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*;
- la participation pour préparer une enquête de coûts des travaux sylvicoles en forêt privée;
- l'engagement du gouvernement canadien de procéder au reboisement de 2 milliards d'arbres;
- les consultations prébudgétaires du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

La Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a procédé au lancement de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. La FPFQ a participé activement à cette initiative puisque ce sont les municipalités qui disposent, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du pouvoir de réglementer l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

Le MAMH prévoit plusieurs mécanismes de consultation, dont un comité consultatif auquel siège l'UPA, des séminaires et laboratoires d'innovation publique ainsi que des consultations numériques et régionales. Cette consultation se soldera par l'adoption de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement au printemps 2022 qui permettra, entre autres, de favoriser le respect et la mise en valeur des particularités des différents territoires et renforcer l'attractivité de ces derniers. Cette consultation constituera une opportunité pour l'organisation d'exiger une meilleure cohérence entre les stratégies et les politiques gouvernementales, notamment en concordance avec le rôle des producteurs forestiers dans l'augmentation de la production de bois tel que visé par la Stratégie nationale de production de bois du MFFP.

Le projet Gazoduq

La FPFQ a participé aux travaux dirigés par l'UPA pour établir une entente d'indemnisation pour les propriétaires fonciers qui seront touchés par la construction de l'oléoduc de l'entreprise Gazoduq qui traversera les régions de l'Abitibi, la Mauricie, le Lac-Saint-Jean et le Saguenay. La FPFQ fait partie du comité de négociation de l'UPA rencontrant la compagnie et du comité technique chargé de proposer des modalités de mise en œuvre. En cours d'année, ces travaux ont été suspendus par Gazoduq.

La COVID-19 et la protection financière des producteurs forestiers

En réaction à la crise de la COVID-19, la FPFQ a revendiqué auprès du gouvernement du Québec des mesures d'interruption et de relance ajustées au contexte des opérations en forêt privée. Ces revendications ont principalement porté sur une mesure de congé de remboursement des prêts sur la machinerie forestière et de transport de bois, une mesure pour soutenir les frais d'assurances sur la machinerie, et une mesure de prêt sans intérêts sur des inventaires de bois coupé correspondant à une production d'un mois. Heureusement, la pause du secteur forestier au printemps 2020 n'aura pas duré et les activités forestières ont repris rapidement.





Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes aux enjeux des producteurs forestiers est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- lancer la deuxième phase de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » en avril 2020 puis en février 2021;
- souligner l'adoption de la Stratégie nationale de production de bois qui vise à accroître la récolte de bois dans les forêts privées;
- rappeler l'importance de s'approvisionner prioritairement dans les forêts privées et d'offrir des conditions de mise en marché équitables aux producteurs forestiers;
- appuyer l'idée d'alléger la réglementation municipale afin de favoriser la mise en valeur des forêts privées;
- souligner l'intention du gouvernement de procéder à la simplification de l'environnement fiscal des producteurs forestiers lors de la révision ciblée du régime forestier afin d'accroître la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée;
- proposer des solutions pour permettre aux producteurs forestiers de participer à la lutte contre les changements climatiques;
- souligner la simplification de la mesure de remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers.

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 8 communiqués qui ont généré la rédaction de plus de 73 articles dans les revues, journaux, sites Web et 3 entrevues, tant au niveau régional que national. Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme un interlocuteur important du secteur forestier québécois, et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

Être actif sur les réseaux sociaux

La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube, Instagram et Twitter pour joindre les médias, producteurs et autres intervenants intéressés par son action.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées.

La poursuite de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? »

Six partenaires du domaine forestier, soit le MFFP, l'UPA, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, Groupements forestiers Québec, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec et la FPFQ, se sont à nouveau réunis pour lancer la phase 2 de la campagne « Avez-vous votre forestier de famille? ». L'objectif de celle-ci demeure la mise en valeur du réseau de conseillers forestiers existant à travers le Québec ainsi que la diffusion de la mesure de remboursement des taxes foncières et du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui sont à la disposition des propriétaires forestiers pour soutenir la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Cette campagne inclut une publicité sur 14 panneaux d'affichage en bordure d'autoroutes et de routes en février 2021 et en avril et septembre 2020, une publicité et un concours dans plus de 50 journaux à travers le Québec, une visibilité sur les réseaux sociaux, une page Web dédiée aux interventions forestières réussies à diffuser par les municipalités du Québec, un dépliant pouvant être remis par les conseillers forestiers aux propriétaires moins actifs, une vidéo et un dépliant visant spécifiquement les producteurs agricoles possédant un boisé, et des relations médias pour faire connaître la campagne au grand public.



Les administrateurs : une équipe de passionnés

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Pierre-Maurice Gagnon

Président
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Gaëtan Boudreault

Premier vice-président
Région de Québec



Éric Cliche

Deuxième vice-président
Beauce



Laurier Mongrain

Membre de l'exécutif
Mauricie



Maurice Veilleux

Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent



Normand Roy

Abitibi-Témiscamingue



Marcel Boilard

Centre-du-Québec



Noël Dionne

Côte-du-Sud



Marie-Louis Bourdages

Gaspésie



Yvon Parker

Gatineau



Jacques Gévy

Laurentides et Outaouais



Claude Gravelle

Pontiac



Normand Roy

Saguenay-Lac-Saint-Jean



André Roy

Sud du Québec

Les employés

La permanence de la FPFQ est composée de M. Vincent Miville, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, directeur général adjoint, M^{me} Sabrina Verreault, secrétaire de direction, M^{me} Camille Bonhomme, responsable à l'aménagement forestier, M. Vincent Bouvet, économiste forestier, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Vincent Miville,

ing.f., M. Sc.
Directeur général



Marc-André Rhéaume,

ing.f.
Directeur général adjoint



Sabrina Verreault

Secrétaire de direction



Camille Bonhomme,

ing.f.
Responsable à l'aménagement
forestier



Vincent Bouvet,

B.A.
Économiste forestier



Gérald Vinette

Adjoint administratif

Autre implication

La Fédération canadienne des propriétaires forestiers

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FCPF est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires forestiers qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

La Fédération canadienne des propriétaires forestiers (FCPF) ou Canadian Federation of Forest Owners (CFFO) est née en 2020 de l'union de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB) et de l'Association canadienne des propriétaires forestiers (ACPF). Depuis 1989, la FCPB regroupait à l'échelle nationale les associations provinciales de propriétaires de boisés, alors que l'ACPF regroupait de grands propriétaires forestiers industriels.

Maintenant, en tant qu'organisation unique, la FCPF vise à défendre les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers canadiens, petits et grands. L'organisation représente plus de 450 000 petits propriétaires de boisés ainsi que quelques grands propriétaires forestiers canadiens. Leurs forêts contribuent grandement à l'environnement, à l'économie et aux collectivités rurales, et tous les membres de la FCPF dépendent des ressources et des revenus générés par leurs terres forestières privées.

La FCPF assure la promotion des intérêts économiques et sociaux des propriétaires canadiens de boisés privés en représentant leurs points de vue d'une voix nationale unifiée. Elle fournit une plateforme permettant à tous ses membres de partager leurs connaissances sur la recherche, la politique environnementale, l'intendance et la valorisation des terres qui améliorent la santé et la valeur de leurs ressources forestières privées.



Organisations affiliées

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.ca 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbcq.ca 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
apflo.ca 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
spbois.qc.ca 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca 819 346-8905



Fédération des producteurs forestiers du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca • 450 679-0530

